

**ADEA**

12 Rue du Peloux  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tel : 04 74 32 77 32

**IFTS**

3 Avenue V. Hugo – BP 165  
38432 ECHIROLLES Cedex  
Tel : 04 76 09 02 08

**Institut St Laurent**

41 Chemin Chancelier  
69130 ECULLY  
Tel : 04 78 33 46 20

**Lycée d'Enseignement****Professionnel St Ennemond**

Place Egalité  
42400 St CHAMOND  
Tel : 04 77 22 08 14

**ARFRIPS**

10 Impasse P. Baizet  
CS 10422  
69338 LYON Cédex 09  
Tel : 04 78 69 90 90

**IREIS**

185 rue J. Voillot  
69627 VILLEURBANNE  
Cédex  
Tel : 04 78 65 15 70

**REGLEMENT****EPREUVE D'ADMISSIBILITE  
AFORTS/GNI****MONITEUR EDUCATEUR****2012**

# SOMMAIRE

I – INSCRIPTION DES CANDIDATS .....	page 2
II – DEROULEMENT DES EPREUVES D' ADMISSIBILITE AFORTS/GNL.....	page 3
III – DECISION D' ADMISSION .....	page 4
IV – COMMUNICATION DES RESULTATS ET VALIDITE.....	page 4
V – SESSION COMPLEMENTAIRE.....	page 4
ANNEXE IFTS .....	page 6

Ce règlement concerne l'organisation de l'épreuve d'admission AFORTS/GNI des candidats n'ayant aucun des diplômes requis par l'arrêté du 20 juin 2007, et souhaitant entrer en formation de Moniteur - Educateur. Cette épreuve permet de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats

L'ensemble des centres de la région adhérant à AFORTS/GNI se sont regroupés pour organiser en commun une même épreuve d'admission valable dans chacun de ces centres : l'Institut Saint Laurent de Lyon, ARFRIPS, l'IREIS, l' ADEA de Bourg en Bresse, le lycée Saint Ennemond, et l'Institut de Formation de Travailleurs Sociaux d'Echirrolles.

## I - INSCRIPTIONS DES CANDIDATS

### 1.1. DATES

Les candidats peuvent s'inscrire à l'épreuve aux dates d'ouverture qui sont propres à chaque centre. La date de clôture des inscriptions le **10 décembre 2011** minuit est commune aux 6 centres pré - cités.

### 1.2. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve AFORTS/GNI d'admissibilité :

- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté : diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (ou mention complémentaire aide à domicile); diplôme d'Etat d'Assistant Familial, diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et familial (anciennement certificat de Travailleuse Familiale)
- ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense
- de l'épreuve DRASS de niveau III

**En cas de doute sur l'équivalence des diplômes requis, consulter le centre le plus proche de votre domicile.**

### 1.3. DOSSIER D' INSCRIPTION

### 1.4. PROCEDURE D' INSCRIPTION

### 1.5. FRAIS D' INSCRIPTION, PARTICIPATION AUX EPREUVES D' ADMISSIBILITE

**Une annexe spécifique à chaque centre précise : la composition du dossier d'inscription, la procédure d'inscription et les modalités de paiement de la participation aux épreuves.**

\* Candidats en situation de Handicap : toute personne bénéficiant d'une reconnaissance Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) doit se signaler auprès du secrétariat d'admission un mois avant l'épreuve écrite d'admissibilité afin de pouvoir bénéficier des modalités de compensation conformément à la loi du 11/02/2005

## II – DEROULEMENT DE L' EPREUVE DE NIVEAU UNAFORIS

### 2.1. PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF

- ouverture des inscriptions du **3 octobre 2011 au 10 décembre 2011**.
- l'épreuve d'admissibilité se déroulera dans les différents centres co-organisateur le **Samedi 14 janvier 2012**.
- l'envoi des convocations se fera à partir du **15 décembre 2011** par le centre où le candidat s'est inscrit
- la réunion du jury final se tiendra le **lundi 16 janvier 2012**
- à l'issue de cette épreuve les **candidats admis** reçoivent une convocation pour l'épreuve d'admission en formation de moniteur - éducateur.
- les chèques non encaissés seront retournés aux candidats ajournés.

### 2.2. EPREUVE ECRITE

#### 2.2.1. Objectifs

Elle a pour but d'apprécier le niveau de formation générale des candidats, et de vérifier les pré-requis de niveau 5 pour accéder à une formation de niveau 4.

#### 2.2.2. Critères d'appréciation

- Capacité de compréhension
- Capacité à utiliser des informations
- Capacité à communiquer sa pensée personnelle
- Capacité à argumenter un point de vue

#### 2.2.3. Modalités (forme, durée, lieu..) et Notation

Cette épreuve de niveau se déroulera sur une durée de **3 heures** et comportera **trois écrits**.

#### Écrit 1

Durée 1h30 - Notation sur 20

Un travail à partir d'un texte, sur lequel le candidat aura trois questions

- a) donner un titre (*notation sur 3 points entiers*)
- b) dégager les idées fortes (*5 lignes maximum - notation sur 7 points entiers*)
- c) développer et argumenter une réflexion à partir d'une citation tirée du texte (*30 lignes rédigées – notation sur 10 points entiers*)

#### Écrit 2

Durée 1h - Notation sur 12

Trois faits en lien avec l'actualité seront proposés aux candidats. Ces faits rédigés en quelques lignes, feront référence chacun à un champ défini :

Le champ culturel,

Le champ social,

Le champ politico-économique

Le candidat devra choisir l'un d'entre eux qu'il juge révélateur d'une préoccupation de la société contemporaine. Il devra donner son point de vue argumenté sur le sujet choisi (*15 lignes environ rédigées*).

#### Écrit 3

Durée 0h30 - Notation sur 8

Un exercice de créativité. Le candidat devra composer un texte en utilisant des mots donnés d'avance (*10 lignes environ*).

#### 2.2.4. Modalités d'organisation et harmonisation des examinateurs

Une réunion de concertation des correcteurs pour la préparation des sujets et pour la correction des copies est organisée dans les semaines qui précèdent cette épreuve.

### III – DECISION D' ADMISSION

#### 3.1. CRITERES D' ADMISSION

Les résultats des candidats sont examinés par un jury final réuni à cet effet. Pour être admis à passer l'épreuve d'admission en formation de moniteur-éducateur les candidats doivent **obtenir 20 points sur 40**.

#### 3.2. PROCEDURES DE DELIBERATION ET DECISION DES ADMISSIONS

La commission finale d'admission, qui a une mission de transparence et d'arbitrage :

- ✓ S'assure de la conformité du déroulement de la sélection au règlement approuvé
- ✓ Assure s'il y a lieu une péréquation des notes dans le cadre qu'elle se fixe
- ✓ Etudie les cas particuliers ou litigieux
- ✓ Entérine les notes proposées par les groupes d'examineurs

Etablit la liste des admis.

La commission comprend pour chaque centre la direction ou une personne déléguée. Cette commission décide des admissions pour les candidats ayant obtenu 20/40. Les candidats admis peuvent donc s'inscrire à l'épreuve d'admission en formation de moniteur-éducateur dans les 6 centres co-organisateurs. Les candidats ayant un total inférieur à 20/40 sont refusés

### IV – COMMUNICATION DES RESULTATS ET VALIDITE

#### 4.1. MODALITES

Après délibération du jury, une attestation de réussite est envoyée par courrier nominatif à chaque candidat. Les résultats sont affichés dans chaque centre de formation et/ou sur Internet **le vendredi 20 janvier 2012**. Seuls les résultats affichés et le courrier nominatif sont valables.

#### 4.2 MODALITES d'accès du candidat à son dossier

Les candidats peuvent avoir accès à leur copie selon des modalités spécifiques à chaque centre.

#### 4.3. VALIDITE

Cette épreuve d'admissibilité a une durée de validité de 3 ans (archivage des copies par chaque centre pour une durée de 3 ans). La validité concerne tous les centres co-organisateurs cités plus haut.

### V – SESSION COMPLEMENTAIRE

Une session complémentaire aura lieu **le lundi 19 mars 2012**. Cette session s'adresse aux candidats qui n'ont pu s'inscrire à la première session (justificatif à produire) et qui postulent dans un centre de formation dans lequel les épreuves écrites n'ont pas encore eu lieu. Cette année seul l'Institut Saint-Laurent peut être concerné par cette session.

La nature et les conditions de passation de cette épreuve écrite seront identiques à celles décrites dans le paragraphe « déroulement de l'épreuve régionale » de ce même règlement. La date limite d'inscription est **le 9 mars 2012 à minuit**.

Fait à Echirolles,  
Le 13 juillet 2011.

# INSTITUT DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ECHIROLLES

## ANNEXE

### REGLEMENT EPREUVE D'ADMISSIBILITE AFORTS/GNI

#### L' INSCRIPTION DES CANDIDATS

##### 1.3. DOSSIER D' INSCRIPTION

Pour l'épreuve d'admissibilité Aforts/Gni, les candidats s'inscrivent par Internet. Ils ont à fournir des renseignements administratifs (date de naissance, adresse, diplômes...) sur une fiche d'inscription du site de l'IFTS.

L' inscription sera validée par l'envoi de 2 chèques

##### 1.4. PROCEDURE D' INSCRIPTION

Les inscriptions sont à effectuer par Internet sur le site : [www.ifts-asso.com](http://www.ifts-asso.com) . Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent prendre un rendez-vous à l'IFTS.

Le candidat remplit une fiche d'inscription sur laquelle il sera à l'état **Pré-inscrit**. Il **confirmera** cette inscription par l'envoi de 2 chèques (49 € + 56 €) dans un délai de 4 jours ouvrés (cachet de la poste faisant foi).

Une liste des inscriptions validées est accessible sur le site, une mise à jour de cette liste est effectuée chaque semaine.

##### 1.5. FRAIS D' INSCRIPTION, PARTICIPATION AUX EPREUVES D' ADMISSION

La participation aux frais est effectuée par deux chèques à l'ordre de l'IFTS :

- ✓ Le premier chèque d'un montant de 49 € valide l'inscription définitive du candidat à l'épreuve d'admissibilité Aforts/Gni
- ✓ Le deuxième chèque d'un montant de 56 € validera l'inscription des candidats admis à passer l'épreuve de dossier pour l'entrée en formation de Moniteur-Educateur.

##### 1.6 MODALITES d'accès du candidat à son dossier

Les candidats qui souhaitent accéder à leur copie devront adresser un courrier à la direction pour l'obtenir. La photocopie de ce document leur sera retournée.

Fait à Echirolles le 13 juillet 2011

xxxx